

# **La place de la femme amazighe dans le procédé de colactation (ou co-allaitement).**

Par ahmed Bououd

Plan :

- 1- Tada, définition
- 2- La parenté colactationnelle
- 3- Le rite cérémonial
- 4- Les règles et canons de Tada.
- 5- Conclusion.

1- définition :

Tada se définit comme un accord, un pacte, un engagement, ou tout simplement comme une forme d'alliance intertribale ou intra tribale, pendant la période de pacification.

a-etymologie :

Tada est une action de prendre le sein, d'être allaité, ttd ' prendre le sein, allaiter  
'udud ' action d'allaiter', utada ' le colacté', ulttada.' La colactée'.

Sein : amazighe : abubbu 'singulier ' , ibubban ' pluriel '

Latin : sinus, pli, courbe, poitrine, partie où se trouve les poitrines.

Mamelle : amazighe, iff' singulier', iffan 'pluriel '

Latin, mamma, organe qui secrète le lait.

Lait ; amazighe, agu.

Latin : lactem, actif de lactis, ce qui a donné lactaire , lactation , lactifère.

Femme : amazighe : tamttut

Latin : femina

Grec : guné , composante qu'on retrouve dans une famille de mots correspondants à la femme , androgyne , misogynie , gynécologie , gynécée...

Mère : latin : mater

Amazighe : imma ; racine qui forme ult-ma « ma sœur » et y-ma « mon frère » , ce qui renvoie à la notion de frères utérins et sœurs utérines .

2- la parenté colactationnelle :

Les amazighes accordent une importance capitale à la parenté et à l'alliance par le lait ' colactation ' ou 'co-allaitement ' .

\* l'importance des liens de parenté sont attribués à la femme chez les amazighes , ce qui veut dire que la parenté maternelle ( ou la matrilinearité ) avait précédé la parenté paternelle ( ou la patrilinearité ) qui , dans la majeure partie du monde arabo-berbere , avait dominé jusqu'alors ; en d'autres termes , la filiation s'effectue souvent par le lignage patrilineaire où l'agnation se fait du côté paternel qui devient alors l'éponyme en offrant son nom à sa progéniture ; contrairement à la femme qui est absente du procédé agnatique et de la conception , elle n'apparaît que pour la production du lait .

\*l'alliance par le lait ( ou la co- lactation ) est une stratégie qui favorise le maintien de la paix et de la solidarité à la fois intertribale et intra tribale , elle renforce la croissance démographique , qui se fait toujours par la génération

naturelle et la paternité légitime, et par une sorte de paternité adoptive , permettant ainsi de protéger et de naturaliser utada ( le frère colacté) établi sur le territoire de la tribu d'accueil.

\*l'alliance inter tribale revêt un caractère magique et symbolique , utilisant le procédé de la colactation , elle s'assimile à une imitation de la parenté maternelle émanant de la mère par le lait .

Elle crée des liens virtuels et sociaux entre deux ethnies, deux clans ou deux tribus ; ces liens sont régies par des règles et des obligations juridiques et morales qui s'imposent aux personnes unies par le sang ' idammn ' ,c'est-à-dire que le contrat passé entre deux individus s' est transposé aux tribus.

La colactation est conclue par l'utilisation de deux substances liquides émanant du corps humain , à savoir le sang 'idammn ' et le lait ' agü ' , avec la prédominance de ce dernier ; qui bénéficie d'un caractère prophylactique et d'un pouvoir sacro magique jusqu'à prendre la valeur d'engagement et de promesse solennelles ' tayallit ':

Uhqq iff n may c

Uhqq iff nna mi n ttd

Uhqq iff nna numz

Uhqq agü n may c ..

Tada prend la forme d'un accord , contrat , traité , pacte ou tout simplement d' une convention que deux fractions ou deux tribus concluent , par l'échange de

bols remplis de lait ; lait absorbé par les assistants appartenant aux deux tribus différentes; chez les ait Ndir ( tada des ait Sadden) , on relève une variante de l'absorption symbolique du lait , pour traduire la parenté, en alignant sept femmes nourrissant sept bébés , de part et d'autre , et on fait circuler et échanger le bol rempli du lait extrait des femmes réunies pour l'occasion..

### 3- le rite cérémonial :

la Tada se déroule, généralement, en trois phases et suivant un rituel qui fait intervenir, au moins, trois composantes ; à savoir : le lieu , le repas et l'objet symbolique.

- la première phase consiste à rassembler les protagonistes de l'action de tada au tour d'un sanctuaire ou d'un marabout ( amrabd ) , à défaut d'un amoncellement de pierres ( akarkour ) en souvenir de conflits et de rivalités en les tribus ;

- la deuxième phase se réalise au tour d' un repas communiel , consommé et pris en commun par les deux groupes , qui représentent les deux tribus signataires du pacte ; la consommation collective de la nourriture revêt une importance capitale dans l'imaginaire des imazighes puisqu'elle présente une configuration culturelle , sociologique et surtout spatiale , propres à des schémas et des codes en vigueur.

Chez les Arabes , l'alliance est sanguine , elle est effectuée à partir des pratiques utilisant le sang comme matière sacrificielle ; ainsi les sacrifices du mariage , du baptême , de la circoncision , des moussems , de la commémoration des saints ...se font à base de l'immolation , suivie d'un repas collectif pour sceller le pacte notifiant une alliance entre familles , un mariage ou tout simplement une amitié.

Chez les Imazighes , on relève deux versions :

1- les parties en présence ont été , préalablement , allaitées ensemble par une même femme, ce qui renvoie à une sorte de fiction , de simulation , sinon une mise en scène d'un acte d'allaitement.Cet acte peut se réduire à deux frères , qui se disent frères de tada ou , simplement la « petite tada » et il utilise de façon stratégique le système de parenté , tel qu'il est élaboré par C.LEVIS-STRAUSS : frère , sœur ... , exemples : u-tada « frère de lait » , ult-tada « sœur de lait » , ayt tada « les frères de lait » , ist-tada « les sœurs de lait » ..

2- la deuxième version consiste en la préparation d'un couscous, aspergé et arrosé du lait des femmes des deux tribus contractant le pacte ; ainsi , la tada s'assimile à la tété collective et prends forme d'une colactation effective afin de donner le sens à une fraternité réelle.

. \* la troisième phase se déroule au tour de deux amoncellements de sandales ou de chaussures ( akarkour ) qu'on avait érigés à cet effet ; on les cache par un burnous et on effectue un tirage au sort des chaussures droites.

A chaque fois qu'on pioche et on tire une sandale de chaque tas , puisqu'on en a deux , les deux tirés , qui sont les propriétaires des deux sandales , se trouvent alors unis par le pacte de la colactation et de la fraternité simulée et quelques soient le sexe ( homme , femme ) , l'âge ( jeune , moins jeune ..) ou le statut social ( riche , pauvre )..

Les deux versions : colactation ( par le lait ) ou l'alliance collective ' première version ) est consolidée par la fraternité individuelle( deuxième version ) , établie par le tirage au sort des sandales ; ce qui nous donne une relation métonymique entre la tribu et le membre appartenant à cette tribu :

Tribu : lait ----- individu : sandale.

4-les règles de tada :

Tada stipule un certain nombre de points qu'il faut appliquer , scrupuleusement , par les parties contractant le pacte :

- il est interdit de se marier entre les deux parties aussi bien au niveau de la tribu qu'au niveau de la famille , de la fraction et du clan ; ce qui laisse entrevoir la prohibition des relations sexuelles incestueuses : en Islam , la colactation ( ou co-allaitement ) est considérée comme une cause de nullité d'un mariage .
- il est aussi interdit de se faire la guerre , de rentrer en conflit , de s'entretuer , de se disputer , de se voler , de se jeter le mauvais sort ...
- il est obligatoire de porter assistance à l'autre partie en cas de danger (pandémie, incendie, inondation, catastrophe naturelle..)

- l'hospitalité et la générosité sont de règles, une fois sur le territoire de la tribu
- le recours au commerce illicite entre les deux parties est interdit
- tout service rendu par l'une des parties est gratuit
- en cas de litiges, le recours au droit commun est de mise
- la transgression et la violation d'un des points soumettent leurs acteurs à des amendes ( ddit ) , le cas contraire pousse les parties à la dissolution du pacte.

Pour la bibliographie , je vous renvoie au texte fondateur de G.Marcy.

Conférence donnée à Khemisset , Association Amnay Houdarrane , 3 Janvier 2009.

bououd .e-monsite.com

Ahmed Bououd

bououd1@yahoo.fr